



**Aéroport
LANNION**
CÔTE DE GRANIT ROSE

COMITÉ SYNDICAL DU 2 AVRIL 2025 PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à 10 h 30, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose s'est réuni sous la présidence de Monsieur Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque membre, le 18 mars 2025.

Nombre de membres en exercice : 18 titulaires pour 18 voix – 18 suppléants

Présents ce jour : 15 Procurations : 2 représentant au total 17 voix

Étaient présents :

Monsieur Gervais EGAULT, Monsieur André COËNT, Monsieur Erven LÉON, Madame Marie-Annick GUILLOU, Monsieur Patrice KERVAON, Madame Marie-Louise DRONIOU, Madame Nadine SALLOU-LE GUEN, Madame HUE Carine, Monsieur Sylvain CAMUS, Monsieur Loïc MAHE, Monsieur Jacques MAINAGE, Monsieur Yann KERGOAT, Monsieur Christophe BETOULE, Monsieur Éric LE CREURER et Madame Anne Françoise PIEDALLU.

Procurations :

Monsieur Jean-François LE BRAS à Monsieur Loïc MAHÉ
Monsieur Joël LE JEUNE à Monsieur Yann KERGOAT.

Absent excusé :

Monsieur Joël PHILIPPE

Il a été procédé, conformément à l'article à L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Syndical. Monsieur Erven LÉON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Ordre du jour du Conseil Syndical :

- Compte de Gestion 2024
- Compte Administratif 2024
- Affectation du résultat
- Budget Primitif 2025
- Contributions 2025
- Questions diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Président soumet à approbation le Procès-Verbal de la séance du 05 mars 2025. Celui-ci n'appelant pas de remarques, il est approuvé à la majorité des membres présents.

1 – COMPTE DE GESTION 2024

Rapporteur : Gervais EGAULT, Président

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lannion a présenté le Compte de gestion de l'année 2024 du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose afin de vérifier que les opérations y figurant étaient conformes à celles du compte administratif du même exercice 2024, selon la procédure prévue par les réglementations relatives à la comptabilité publique.

Le Compte de Gestion comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion pendant l'exercice budgétaire passé :

- La situation de la gestion sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget
- Et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations passées dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

La lecture des opérations passées au titre de l'année 2024 n'appelle aucune observation.

Les totaux des titres de recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés sont identiques au compte de gestion du budget du Syndicat mixte de l'Aéroport de Lannion Côte de Granit Rose.

Les résultats de clôture du compte de gestion 2024 du Chef de Service de Gestion Comptable sont arrêtés ainsi :

| | Fonctionnement | Investissement |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Résultat de l'exercice 2024 | + 10 500.54 € | - 9 661.85 € |

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ADOPTER Le Compte de Gestion du Chef du Service de Gestion Comptable pour l'année 2024

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Rapporteur : Gervais EGAULT, Président

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-41-3 ;

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2024 du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose.

Il est précisé que le résultat cumulé s'explique en partie par l'attribution d'une avance remboursable exceptionnelle de la taxe FIATA en 2021 (+245 000 €) suite à la crise COVID (avance versée à tous les aéroports français). Cette avance remboursable a fait l'objet d'un premier remboursement annuel en 2024 et ceux-ci se poursuivront jusqu'en 2030. Il convient donc de conserver cette somme de façon isolée afin de pouvoir la rembourser.

Il est rappelé que conformément au protocole d'accord relatif à la fin progressive du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion Côte de Granit Rose, au 1^{er} janvier 2027 la dette résiduelle sera partagée entre Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Départemental, tout comme les possibles excédents de fonctionnement supérieurs à 100 000 €. L'excédent d'investissement sera quant à lui réparti dès le 1^{er} Euro.

La capacité d'autofinancement nette pour l'année 2024 s'élève à 175 441 €. Le délai de désendettement est inférieur à 4 ans et est largement en dessous des ratios limites.

Les débats relatifs au compte administratif étant terminés, Monsieur le Président quitte la salle. Monsieur André COËNT, Président en fonction au cours de l'exercice 2024 quitte également la salle. Le 2^{ème} Vice-Président, Monsieur Erven LÉON, soumet la question au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ACCEPTER Le Compte Administratif du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit Rose pour l'exercice 2024 comme présenté ci-dessous.

| | |
|---|-----------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF | II |
| VUE D'ENSEMBLE | A1 |

EXECUTION DU BUDGET

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|--|--------------------------|----------|--------------|----------|--------------|-----------------------|-----------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation | A | 1 354 396,77 | G | 1 364 897,31 | G-A | 10 500,54 |
| | Section d'investissement | B | 430 745,83 | H | 421 083,98 | H-B | -9 661,85 |

| | | + | | + | |
|---------------------------|--|---|----------------------|---|-----------------------------|
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section d'exploitation (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 578 435,39 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 220 085,96 (si excédent) |

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|--------------------------------|--|---------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------|------------|
| TOTAL (réalisations + reports) | | P= A+B+C+D | 1 785 142,60 | Q= G+H+I+J | 2 584 502,64 | =Q-P | 799 360,04 |

| | | | | | |
|---|---|-------|----------|-------|------|
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) | Section d'exploitation | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 7 616,28 | L | 0,00 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 7 616,28 | = K+L | 0,00 |

| | | DEPENSES | | RECETTES | | SOLDE D'EXECUTION (1) | |
|-----------------|--------------------------|---------------|--------------|---------------|--------------|-----------------------|--|
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation | = A+C+E | 1 354 396,77 | = G+H+K | 1 943 332,70 | 588 935,93 | |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 438 362,11 | = H+J+L | 641 169,94 | 202 807,83 | |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 1 792 758,88 | = G+H+I+J+K+L | 2 584 502,64 | 791 743,76 | |

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

3 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Rapporteur : Gervais EGAULT, Président

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-41-3 ;

Il est proposé d'affecter le résultat tel que ci-dessous :

Recette d'investissement :

Article 001 : + 210 424,11 €

Recette de fonctionnement :

Article 002 : + 588 935,93 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ACCEPTER L'affectation des résultats de l'exercice de l'exercice 2024 comme présentée ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

4 – BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Gervais EGAULT, Président

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif 2025 du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose sur la base du rapport de présentation budgétaire transmis aux conseillers communautaires le 18 mars 2025.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-4, L.2311-5 et L.5211-1 et suivants ;

VU La délibération du Comité Syndical en date du 2 avril 2025 portant adoption du Compte Administratif 2024 ;

VU La délibération du Comité Syndical en date du 2 avril 2025 portant affectation du Résultat Comptable 2024 ;

VU Le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 5 mars 2025 ;

Madame Anne-Françoise PIEDALLU s'interroge sur la refacturation du temps passé par les services de Lannion-Trégor Communauté sur les différents dossiers relatifs à l'Aéroport. Il lui est répondu que les missions sont bien refacturées par les différents services, dans les chapitres correspondants à la nature des prestations.

Monsieur Éric LE CREURER s'intéresse aux différents projets photovoltaïques en cours, avec les contraintes qui y sont liées.

Il est rappelé qu'avec la dissolution du Syndicat Mixte, un calcul du patrimoine à transférer va devoir être fait.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

APPROUVER Le Budget Primitif du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose M4 (HT) dont la balance s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 1 616 735 €

| EXPLOITATION | | | |
|--|---|--|-----------------------------|
| | DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION | |
| V O T E | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 1 616 735,00 | 1 027 799,07 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 0,00 | 0,00 |
| | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2) | (si déficit) 0,00 | (si excédent) 588 935,93 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3) | 1 616 735,00 | 1 616 735,00 |

- Section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de 600 424.14 €

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|--|--|----------------------------------|
| | DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT | |
| V O T E | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068) | 592 807,83 | 390 000,00 |
| | + | + | + |
| R E P O R T S | RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) | 7 616,28 | 0,00 |
| | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) | (si solde négatif) 0,00 | (si solde positif) 210 424,11 |
| | = | = | = |
| | TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3) | 600 424,11 | 600 424,11 |

AUTORISER

Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

5 – CONTRIBUTIONS 2025

Rapporteur : Gervais EGAULT, Président

VU

La délibération du Comité Syndical en date du 2 avril 2025 approuvant le budget 2025 ;

VU

Les statuts du Syndicat Mixte ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

APPROUVER la répartition de la contribution des membres pour l'année 2025 comme suit :

| | Fonctionnement 2025 |
|---------------------------|--------------------------------|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL 22 | 190 633,00 € |
| LANNION TREGOR COMMUNAUTE | 283 733,00 € |
| TOTAL | 474 366,00 € |

Monsieur le Président clôture la séance en remerciant les membres présents et les services ayant préparé et suivi le comité syndical.

La séance est levée à 11h30

| | | | | |
|------------------------------|--|--|--|--|
| Gervais EGAULT, Président | | | Erven LÉON, Secrétaire de séance | |
|------------------------------|--|--|--|--|